RCS : DRAGUIGNAN
Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00021
Numéro SIREN : 529 519 050
Nom ou dénomination : A.T.4.R

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 2177

Greffe du tribunal de commerce de Draguignan

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2177

Déposant :

Nom/dénomination : A.T.4.R

Forme juridique :

N° SIREN : 529 519 050

N° gestion : 2011 B 00021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL LE PRESIDENT

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 160 CHEMIN DE GAUDON 83440 MONTAUROUX — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* 5 2 9 5 1 9 0 5 0 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 881	AG 11 877	4	1 998
	Fonds commercial (1)	AH	161 000	AI	161 000	161 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	40 526	AQ 14 314	26 212	27 836
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 668	AS 29 984	684	1 707
	Autres immobilisations corporelles	AT	107 631	AU 96 653	10 978	25 252
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	36	BE	36	29
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	60	BI	60	706
	TOTAL (II)	BJ	351 802	BK 152 828	198 974	218 528
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	600 741	BU	600 741	540 378
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 342	BY	126 342	159 505
	Autres créances (3)	BZ	38 558	CA	38 558	4 974
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	65 463	CG	65 463	422 430
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		2 447
	TOTAL (III)	CJ	831 104	CK	831 104	1 129 734
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 182 906	1A 152 828	1 030 077	1 348 262

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 60	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des rubriques ne comportant aucun montant ont disparu dans la version n° 2022

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DRAGUIGNAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 000)	DA	160 000	263 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	103 000	103 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	19 300	19 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	440 000	353 000
	Report à nouveau	DH	3 567	2 622
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	69 309	90 945
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	795 176	831 867
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		2 075
	TOTAL (III)	DR		2 075
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		25 831
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 100	80 650
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 670	148 885
	Dettes fiscales et sociales	DY	105 025	239 730
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 107	19 224
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	234 901	514 320
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 030 077	1 348 262
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	234 901	514 320
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	172 881	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP	40 526	KQ		KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	30 668	KT		KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	36 162	KW		KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY	113 040	KZ		LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	35 928	LC		LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	256 325	LO		LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	29	1R		1S 7
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	706	1U		1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	735	LR		LS 7
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	429 940	ØH		ØJ 7

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	172 881	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	40 526	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	30 668	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	36 162	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP	76 796	MQ	36 245	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	704	MT	35 224	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	77 500	NH	178 825	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	36	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	646	2F	60	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	646	NK	96	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	78 145	ØL	351 802	ØM

Dossier N° 006AT4 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

S.A.R.L SECMA

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 883	PF	1 994	PG		PH	11 877
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	12 690	PW	1 624	PX		PY	14 314
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	28 961	QA	1 023	QB		QC	29 984
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 892	QE	3 009	QF		QG	29 901
	Matériel de transport	QH	103 866	QI	3 495	QJ	71 260	QK	36 101
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 120	QM	2 235	QN	704	QO	30 651
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	201 529	QV	11 386	QW	71 964	QX	140 951
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	211 412	ØP	13 380	ØQ	71 964	ØR	152 828

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 006AT4 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

S.A.R.L SECMA

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	2 075	5W		5X	2 075	5Y	
	TOTAL II	5Z	2 075	TV		TW	2 075	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	29 562	6U		6V	29 562	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	29 562	TY		TZ	29 562	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 637	UB		UC	31 637	UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	31 637		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

31/12/2019

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
EDF	2 075		2 075	

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	60	UV	60	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	126 342		126 342		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	11 386		11 386		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 132		14 132		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 040		13 040		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	164 960	VU	164 960	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 670	51 670		
Personnel et comptes rattachés		8C	60 387	60 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 885	27 885		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 411	12 411		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 343	4 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	50 100	50 100		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 107	28 107		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	234 901	VZ 234 901		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 792	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	69 309
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	13 402
	Amendes et pénalités	WJ	13 402	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	13 786
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	96 497

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	IF			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		)	XG	29 562
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	29 562

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	66 935
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	66 935

XJ		
XL		
XO		

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
REPRISE PROV CREANCES DOUTEUSES DEJA IMPOSEES		29 562
SUITE CONTROLE FISCAL		
Total des déductions diverses	XG	29 562

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 622	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	90 945		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	90 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	3 567
	TOTAL I	ØF	93 567		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	93 567

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	104	346
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	36 128	37 804
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	7 108	5 574
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	1 773	6 041
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	73 820	61 632
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	118 933	111 398
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 902	4 082
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	)	9Z	40 618	50 075
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	42 520	54 157
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY	364 078	476 114
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	290 739	389 791
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*			ØB	278 945	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	MERCEDES VITO OCC	7 197		7 197		
	2	JET 7 BIKE	8 608		3 072		5 536
	3	CAUTION CREAMANIA	646				646
	4	IPAD APPLE STORE	704		704		
	5	RAZOR 4 900 XP PO	14 607		14 607		
	6	MODIF. ENGRENAGE	1 000		1 000		
	7	MODIF. POLARIS 90	4 109		4 109		
	8	QUAD SPECIAL XTRE	41 275		41 275		
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1	5 000	5 000	5 000				
	2	7 700	2 164	2 164				
	3		(646)	(646)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		6 519				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						
				(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 987 071
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	7 164
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 994 236
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	60 363
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 400
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	65 763
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	1 531 134
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	82 805
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	64 915
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 678 854
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	381 145
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	381 145

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 994 236	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 529519050000015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AT4R

ADRESSE (voie) 160 CHEMIN DE GAUDON

CODE POSTAL 83440 VILLE MONTAUROUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	8 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FIR
N° SIREN (si société établie en France) 529519787 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 8 000
Adresse : N° 271 Voie CHEMIN DE GAUDON
Code postal 83440 Commune MONTAUROUX Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PERNOT Prénom(s) Daniel
Nom marital % de détention 26.75 Nb de parts ou actions 4 280
Naissance : Date 310350 N° Département Commune CANNES Pays FR
Adresse : N° 1 Voie AVENUE DE SAISSY
Code postal 06400 Commune CANNES Pays

Titre (2) Nom patronymique ROUSTAN Prénom(s) GILLES
Nom marital % de détention 10.75 Nb de parts ou actions 1 720
Naissance : Date 071057 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR
Adresse : N° Voie QUARTIER LES TOUARS
Code postal 83440 Commune MONTAUROUX Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE

SAS AT4R

160 CHEMIN DE GAUDON

83440 MONTAUROUX

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

S.A.R.L SECMA
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN
04.94.76.25.18

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

TRIBUNAL DE COMMERCE DRAGUIGNAN

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	8
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	8
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	9
Informations générales complémentaires	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

TRANSFORMATION DE SARL EN SAS
REDUCTION DE CAPITAL.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 880
Dettes fiscales et sociales	55 342
Total	98 222

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

AT4R

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83440 MONTAUROUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 529 519 050

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
10 JUIL. 2020
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° B2177

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 69 308.89 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves pour, 69 308.89 euros

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050

AT4R

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83440 MONTAUROUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 529 519 050

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
10 JUIL. 2020
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 69 308.89 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves pour, 69 308.89 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
NA / 13/07/2020 10:15:08
N° de dépôt - 2020/2177 / 529519050